

SCoT Sud Yvelines

Rambouillet Territoire doit revoir sa copie

Le Schéma de cohérence territoriale de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoire (CART), soumis à enquête publique du 12 novembre au 12 décembre 2025, suscite de vives réserves. L'État, la chambre d'agriculture, la CDPNAF, la MRAe et plusieurs associations estiment que le projet nécessite une révision en profondeur pour être compatible avec les orientations du SDRIF-E et les objectifs de la loi Zéro artificialisation nette (ZAN).

Dès l'avant-projet du SDRIF-E, la CART avait alerté la Région sur l'impact jugé « mortifère » du ZAN et demandé 133 hectares supplémentaires d'extension urbaine, en plus des 200 ha déjà attribués. Ces demandes reposent principalement sur des projections de recettes fiscales, sans démonstration suffisante des besoins réels. L'État souligne ainsi une incompatibilité majeure : le SCoT privilégie les extensions urbaines avant la densification et le renouvellement des espaces existants, envoyant un signal inverse aux priorités régionales.

ARTIFICIALISATION EXCESSIVE

L'avis de l'État pointe également un manque de cohérence entre le diagnostic, les objectifs affichés et la trajectoire ZAN. Les dynamiques d'habitat, d'emploi et de mobilité sont dissociées alors qu'elles conditionnent l'équilibre territorial. Le potentiel de renouvellement urbain demeure sous-exploité. Par ailleurs, malgré les épisodes d'inondation marquants de 2024, la gestion du risque inondation et la réduction de la vulnérabilité du territoire ne sont pas identifiées comme des enjeux structurants du SCoT.

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF) et la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) estiment que le projet ne reprend pas les prescriptions du SDRIF-E et des SAGE, en particulier celles relatives aux fronts verts, aux lisières, à l'armature verte, aux zones humides, aux haies, aux corridors écologiques. La CDPNAF demande aussi une meilleure prise en compte des enjeux agricoles et alimentaires, avec la création de zones d'activités agricoles et le renforcement des circuits courts.

La chambre d'agriculture regrette une vision trop sommaire de l'agriculture, encore perçue comme une réserve foncière, alors qu'elle constitue une ressource stratégique pour l'alimentation, l'énergie, la construction et l'emploi local.

DES ALTERNATIVES EXISTENT

Les associations partagent ces constats. Elles estiment que le projet répond insuffisamment aux évolutions démographiques et aux besoins en logements adaptés, emplois locaux et mobilités, tout en négligeant l'identité rurale et naturelle du Sud Yvelines, dont le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse est l'atout majeur. La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers prévue (138 ha pour l'habitat et les équipements, 120 ha pour les zones d'activités économiques) dépasse largement les objectifs légaux.

Pour loger plus sans construire plus, elles proposent d'accompagner la décohabitation par une politique favorisant un parcours résidentiel pour personnes âgées ou seules libérant de grands logements, les colocations, cohabitations (générationnelles et intergénérationnelles solidaires), divisions de logements, etc. D'envisager un autre projet stratégique de développement économique, sobre et vertueux en foncier, développant ou favorisant des activités non délocalisables et pourvoyeuses de nombreux emplois de proximité comme la foresterie, la polyculture et l'agriculture paysanne, les activités de transformation et vente en circuit court, les commerces de proximité et l'artisanat (bâtiment, rénovation, transition énergétique, énergies renouvelables), le tourisme (patrimonial, agricole, nature, gîtes et campings, artisanat d'art)...

Les solutions existent ; encore faut-il écouter les habitants.

DERNIÈRE MINUTE

Le SCoT a été approuvé lors du conseil communautaire le 3 février 2026.

Marie-José JAOUEN

FNE Yvelines

Catherine GIOBELLINA

Union des Amis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Philippe CUISSET

Le Perray Vert

